



PROJECT MUSE®

Laïcité et humanisme

Charles Le Blanc

Published by University of Ottawa Press

Blanc, Charles Le.

Laïcité et humanisme.

University of Ottawa Press, 2015.

Project MUSE.muse.jhu.edu/book/40612.



➔ For additional information about this book

<https://muse.jhu.edu/book/40612>

Access provided at 31 Mar 2020 15:26 GMT with no institutional affiliation



This work is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License.

Chronique d'un débat. La laïcité sur le fil de presse

Mohamed Lotfi

1. La laïcité, mon savoir-vivre!

C'est d'abord à ma mère et à mon père que je dois mon attachement à cette valeur universelle. Ils étaient des laïques qui s'ignorent. Avant même que je fasse connaissance avec le terme « laïcité » dans les livres, c'est d'abord à la maison que j'ai été initié à son essence, la liberté de conscience.

Comme la majorité des musulmans de la terre, avec mes frères et sœurs, j'ai reçu de mes parents et de l'école une éducation religieuse de base. Arrivés à l'âge des grandes questions existentielles, jamais mes parents n'ont exercé la moindre pression sur nous pour que la religion soit notre seule source de réponses. Chacun de nous a fait son chemin propre pour se faire une conscience.

Dans un pays où la religion est présente partout, où la séparation entre le politique et le religieux n'existe pas, mes parents, des croyants pratiquants, ont trouvé dans leur religion musulmane ce qui va les distinguer. Dès qu'ils se trouvaient dans une situation où des opinions divergeaient sur n'importe quel sujet, ils avaient pour habitude de répéter cette petite phrase du Coran : « Vous avez votre religion et moi j'ai la mienne. » C'était leur façon d'exprimer leur respect de l'opinion de l'autre ou sa conscience, sans nécessairement la partager.

À mon arrivée au Québec en 1982, j'avais dans mes valises ce savoir-vivre avec lequel j'essaye de contribuer à un meilleur vivre-ensemble. Ce savoir-vivre, je ne l'ai pas retrouvé dans la Charte des

valeurs du Parti québécois (PQ). Ce parti s'est trahi en choisissant de mettre à profit la crispation identitaire pour retrouver sa majorité au pouvoir. Sa fameuse charte en était la flagrante illustration. Le projet de laïcité du PQ était fondé sur la peur de l'autre et de sa religion.

Le discours accompagnant cette charte présentait, sans détour, la laïcité comme un sujet lié exclusivement à certains immigrants et une certaine immigration. Le ministre responsable du dossier déclarait sans broncher : « Les gens nous demandent de porter nos culottes. » Avec une telle déclaration, on a insulté l'intelligence et le génie qui a donné naissance à ce noble concept qu'est la laïcité. Du moins celle que j'ai toujours défendue, celle que mon père et ma mère m'ont inculquée !

En cessant d'être péquiste, le PQ a perdu le pouvoir le 7 avril 2014. Sa très mauvaise gestion du débat sur la charte lui a coûté cher. Et pourtant, plusieurs voix, dont la mienne, ne cessaient de le rappeler à la raison. La laïcité, c'est d'abord le fruit de la raison. La charte du PQ était le fruit d'un aveuglement. Si la charte du PQ a été enterrée le jour de sa perte du pouvoir, l'enjeu de la laïcité au Québec demeure entier. Les trois textes que je propose sont le fruit d'une réflexion que je menais au cœur du débat sur la laïcité.

Ce n'est pas parce que les responsables politiques (Parti québécois et Parti libéral du Québec réunis) ont mal géré le débat que le débat n'a pas encore sa raison d'être.

Le débat et le combat pour un meilleur vivre-ensemble au Québec continuent.

2. Un front commun : ni pour ni contre la charte !

Ni pleurer ni rire, mais comprendre.

SPINOZA

Dans une lettre publiée dans *La Presse* le 18 septembre 2013, le professeur d'histoire Yakov Rabkin conclut son texte en qualifiant la Charte des valeurs de rien d'autre qu'une « arme de distraction massive » et il nous invite à nous en méfier.

- À en juger par les dernières controverses provoquées par certains commentaires sur la charte, certaines lettres, certaines positions, certaines réactions et les réactions aux réactions ;

- à en juger par la simplicité et la rapidité avec laquelle l'opinion publique est tombée dans le piège de la division en se constituant résolument procharte ou résolument anti-charté, comme s'il s'agissait d'un match de hockey entre les Nordiques et les Canadiens;
- à en juger par la manière avec laquelle les médias dominants ont profité de cette division pour en faire un spectacle éclatant de clivage, de polarisation et de manichéisme;
- à observer comment les textes de fond sur la charte sont éclipsés par les déclarations incendiaires qui ont pris un espace disproportionné dans les médias dominants;
- à en juger par la position clairement politique de la présidente du Conseil du statut de la femme qui a profité de la nomination de quatre femmes procharte par le gouvernement pour prendre ses distances;
- à en juger par la position de la Commission québécoise des droits de la personne qui n'a donné aucune chance à la charte de traverser le mur juridique, jugeant impossible que des valeurs soient intégrées dans une charte de droit;
- à en juger par le manque d'encadrement politique du débat, le manque de pédagogie sur les notions de laïcité. La plupart des jeunes que j'interroge me répondent que laïcité veut dire absence de religion! D'autres l'associent à l'athéisme. Certains sont convaincus que la charte mettrait fin au port des signes religieux partout;
- à en juger par la façon avec laquelle le PQ a voulu sauver sa peau en faisant d'un débat de société, une machine à gagner des votes pour éliminer la Coalition Avenir-Québec de la scène politique.

À juger de tout ça, il est difficile de ne pas être d'accord avec le constat du professeur.

Pendant, quand on lit bien le texte de Yakov Rabkin, on pourrait noter aussi que le professeur d'histoire ne participe pas moins à cette entreprise de distraction massive en sous-estimant l'importance de légiférer sur un enjeu qui engage les générations futures. Si ce n'était pas si important, pourquoi assistons-nous alors à tant de tumultes, de passions et de réactions? Ce n'est pas

parce que le PQ a mal géré le débat qu'un débat n'a pas sa raison d'être.

L'arme de distraction massive se nourrit aussi des analyses idéologiques et partisans. Il est évident que le conflit entre fédéralistes et souverainistes, entre multiculturalistes et nationalistes, trouve dans ce débat une bonne occasion de poursuivre la vieille chicane.

Si le politique est en grande partie responsable d'une telle dérive par sa façon de présenter le débat et surtout par sa façon de s'en laver les mains, la responsabilité n'en demeure pas moins partagée. Nous avons comme citoyens notre part de responsabilité dans notre façon de réagir, de se laisser distraire par les manipulations des uns et des autres. Certaines réactions de peur (de part et d'autre) me désolent parce qu'elles sont fondées davantage sur le ressenti que sur les faits.

Est-il encore temps de se rattraper pour combler le vide politique et amener un peu de rationalité et de recul dans le débat ? Idéalement, avant la proposition d'un projet de charte, ce débat aurait dû être introduit par une question simple : qu'est-ce que la laïcité ? Ne faudrait-il pas d'abord réhabiliter ce principe fondamental de la démocratie qui a été instrumentalisé par les athées, les féministes, les souverainistes et même les religieux ? Ces derniers l'ont adoptée à condition qu'elle soit ouverte. Ouverte à quoi ? À la religion, évidemment, ce qui est un non-sens. Une aberration intellectuelle.

Sur la base de cette confusion, le PQ a amorcé le débat pour briller aussitôt par son absence. Quand la politique s'active à remplir le vide par le vide, cela donne les Janette. Les Janette ont essayé de remplir ce vide en instrumentalisant une notion aussi noble que l'égalité hommes-femmes pour justifier le repli sur soi.

Mais qu'est-ce que la laïcité ?

Faut-il rappeler que la laïcité c'est d'abord la liberté des consciences ? Toutes les consciences. Pour que cette liberté soit possible, une condition s'impose : la séparation entre le religieux et le politique. Contrairement à ce qui domine dans le débat actuel, la laïcité n'a pas été inventée contre une religion en particulier. On me répondrait : « Oui, mais c'est l'islam qui domine le paysage, c'est

normal de s'attaquer à lui.» Je réponds simplement que, par définition, un principe, c'est un principe.

J'ai cru que ce débat était une occasion en or pour nous, citoyens, de réfléchir à ce qui pourrait nous rassembler au-delà de nos choix politiques et religieux. Je crois encore que le débat pourrait avancer si nous croyons que l'intérêt général peut l'emporter sur le particulier. J'ai cru aussi que ce débat est une excellente occasion pour certains citoyens de jeter un regard critique sur l'interprétation qu'ils font de leur propre religion.

Mais qu'est-ce que la laïcité ?

Je suis un grand admirateur d'Averroès (Abu al-Walid Muḥammad ibn Aḥmad ibn Rošd – 1126-1198), médecin, juriste et grand philosophe de l'Andalousie. Il est le premier grand philosophe arabo-musulman qui a séparé le temporel du spirituel. Ce qui était à l'origine un concept philosophique est devenu un concept politique: la laïcité. Après des siècles de guerres de religion entre catholiques et protestants, il était devenu vital de concevoir des espaces où le religieux ne pouvait plus corrompre le politique. Averroès, ce grand intellectuel andalou, a grandement contribué à l'émergence des philosophies des Lumières.

J'ai retrouvé cet esprit des Lumières dans la déclaration des intellectuels pour la laïcité. Je le retrouve aussi dans la pétition « Rassemblement pour la laïcité ». Voilà pourquoi je les ai signées.

Le gouvernement aurait pu s'appuyer sur ces textes pour mieux concevoir et raffiner sa charte. Une charte de la laïcité !

3. Le projet de loi 94 expliqué à mon fils

À l'heure du souper, il nous arrive parfois de refaire le monde en famille. La spécialité de mon plus jeune, 20 ans, c'est de nous faire rire en relevant l'absurde dans certaines actualités. En le faisant, cette fois, il ne savait pas qu'il était en train d'illustrer le merdier qui nous attend au Québec si jamais le projet de loi 94 (*Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements*) est adopté.

Mon fils a imaginé un homme avec un tatouage sur le visage qui affiche son appartenance religieuse. Avec une nouvelle loi qui

autorise les signes religieux, cet homme ne devrait pas avoir de problème pour travailler comme fonctionnaire de l'État. Mais le tatouage dans la fonction publique est mal vu. La solution serait de l'enlever, mais cet homme tient à garder son tatouage. D'après le scénario de mon fils, il n'y a qu'une seule solution pour le cacher. Porter un niqab ! Mais avec le projet de loi 94, aucun accommodement ne serait accordé à cet homme.

Après avoir bien rigolé de l'image d'un homme portant le niqab pour cacher son appartenance religieuse, j'ai voulu aborder plus sérieusement avec mon fils la logique du projet de loi 94. Voici le compte rendu de notre échange. Je raconte d'abord que l'essentiel de cette loi en matière d'accommodements consisterait à ne pas interdire le port des signes religieux dans la fonction publique sauf si « des motifs liés à la sécurité, à la communication ou à l'identification le justifient ». Mon fils se demande déjà : « Cela veut-il dire que la liberté religieuse dans la fonction publique vaudrait pour certains signes, mais pas pour d'autres ? ».

3.1. *Tous ces symboles*

Je tente une explication : en matière de sécurité, de communication et d'identification, le niqab représente effectivement un problème par rapport au voile. Mais, en tant que symbole, le niqab est aussi religieux que le voile, le crucifix, la kippa ou le kirpan. Si le projet de loi sur les accommodements est adopté (oui au voile, non au niqab), l'État se trouverait dans la situation de décider de ce qui est religieux et de ce qui ne l'est pas. Il manquerait donc à son principe de neutralité religieuse, comme prévu dans le texte du projet de loi 94, un principe « selon lequel l'État ne favorise ni ne défavorise une religion ou une croyance particulière ». Interdire un signe religieux tout en autorisant tous les autres donne l'impression que l'État fait une chose et son contraire en matière d'accommodements.

« Mais avec le niqab, le gouvernement n'a pas d'autres choix que de se contredire. » Pas avec le niqab seulement. Avec le voile aussi. Dans le texte du projet de loi 94, il est écrit que « tout accommodement doit respecter la Charte des droits et libertés de la personne, notamment le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes ». En autorisant le port du voile par une fonctionnaire de

l'État, le gouvernement irait à l'encontre de la Charte puisque le voile est aussi un symbole de soumission de la femme à l'homme.

« Une de mes copines qui porte le voile m'a dit que son voile représente plutôt sa soumission à Dieu. En plus, je n'imagine pas ma copine se faire dicter aucun ordre par un homme. » Je te réponds simplement que même si ta copine était la première ministre du Québec, cela n'enlèverait rien à la charge symbolique que représente son voile. Rappelle-toi qu'il y a des millions de femmes dans le monde qui n'ont pas d'autres choix que de le porter. Si jamais le projet de loi 94 est adopté au Québec, non seulement ça sera une insulte pour les femmes d'ici qui se sont battues pour le droit à l'égalité, mais aussi pour toutes ces femmes dans le monde qui luttent pour se débarrasser des symboles de soumission.

3.2. Une foire de signes religieux

« C'est grave, ça, comme message venant d'un gouvernement dit moderne ? » Il y a plus grave, fils. Avec un tel projet de loi, c'est maintenant le gouvernement québécois qui participe directement à cette machine de stigmatisation qui affectait déjà une catégorie de citoyens. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les opinions publiques en Occident ont développé une méfiance particulière à l'égard de l'islam et des musulmans. L'amalgame entre islam et islamisme a envahi les mentalités. En faisant croire aux musulmanes voilées qu'avec une loi qui les intègre légalement dans la fonction publique, elles seraient plus acceptées et plus tolérées, le gouvernement induit ces femmes en erreur. Imagine un instant si tous ceux et celles qui, dérangés par l'avènement du voile dans la fonction publique, décidaient d'arriver à leur travail avec toutes sortes d'autres signes religieux. Imagine aussi ce que des nouvelles religions ou sectes pourraient inventer comme nouveaux signes. La fonction publique deviendrait une foire de signes religieux.

« Si je suis la logique du projet de loi, un niqab transparent comme nouveau signe religieux ne serait pas interdit ? » Tu rigoles. Le gouvernement ignore peut-être que celles qui portent aujourd'hui le niqab ont commencé par porter le voile. En ouvrant la porte aux signes religieux dans la fonction publique, de quelle façon penses-tu

que le gouvernement pourra agir sur les répercussions de certains cheminements spirituels dont l'évolution transforme un voile à un niqab ?

3.3. Pourquoi maintenant ?

« Pourquoi c'est maintenant que le gouvernement agit alors que le rapport Bouchard-Taylor proposait déjà des solutions ? » Bonne question. L'affaire du niqab de Naema a frappé l'opinion publique. Le gouvernement n'avait pas d'autres choix que d'agir et de proposer un projet de loi pour baliser légalement les accommodements en matière de religion. Il a donc saisi l'affaire du niqab pour nous faire croire qu'il avance d'un pas. En réalité, si la loi est adoptée, c'est de plusieurs pas que nous reculerions.

« Si je comprends, le niqab de Naema a eu plus d'incidence sur le gouvernement que la commission Bouchard-Taylor ? » Exactement. « Mais à quoi bon si c'est pour reculer et se contredire ? » Le gouvernement, mon vieux, n'avait pas à reculer ni à se contredire s'il avait fait le choix d'une laïcité pleine et entière. Il n'aurait pas à se contredire s'il avait appliqué le même devoir de réserve qu'il exige à ses fonctionnaires quand il s'agit de leurs opinions politiques. Par exemple, si on interdit à toi ou à ton professeur de porter un macaron dans la classe parce qu'il fait la promotion d'une option politique, pourquoi une telle règle ne s'appliquerait-elle pas à une religion ou à une autre ?

3.4. La religion et la politique

« Mais la religion ce n'est pas de la politique, il n'existe pas d'élections ou de campagne électorale dans une religion ». Et comment penses-tu que certaines personnes quittent leur religion pour se convertir à une d'autre ? Avant, les religions se répandaient par les conquêtes des territoires. Aujourd'hui, elles se répandent en s'affichant haut et fort. Cela dit, le problème n'est pas là. Chacun est libre de se convertir à la religion qui fait son bonheur. Ça fait partie de la liberté religieuse. Mais la neutralité religieuse de l'État commande la séparation du religieux et du politique. Elle commande de ne laisser aucune religion instrumentaliser le champ politique et l'inverse est aussi vrai. C'est le fondement même de la laïcité. Pour

être réellement moderne, notre démocratie doit intégrer la laïcité comme plusieurs pays l'ont déjà fait.

« Si c'était aussi simple, pourquoi le gouvernement n'adopterait-il pas la laïcité telle que tu la conçois ? » Ça, mon vieux, c'est la question qui tue. Là, tu entres dans des considérations qui dépassent de loin les signes religieux. Certains souverainistes te diraient que Naema n'est plus seule derrière son niqab, que notre gouvernement aussi croit y avoir trouvé une bonne occasion pour nous cacher son vrai visage !

« Lequel ? » Les mêmes souverainistes parleraient du visage d'une politique qui a pour plan de priver le Québec, à petites doses, de ses repères qui le distinguent du reste du Canada. Le priver de ce qui est en continuité avec son histoire. Chose certaine, les souverainistes comme les fédéralistes savent bien qu'un Québec laïque, c'est un Québec qui se sépare un peu du Canada. Certains iraient jusqu'à dire qu'un Québec laïque fait un grand pas vers sa souveraineté. Donc, il n'est pas étonnant de voir un gouvernement fédéraliste envisager l'adoption d'une loi qui va dans le sens d'une politique fédérale, multiculturaliste et communautariste. Une politique consacrée dans la Constitution de 1982.

« Je suis né en 1990. » Ce n'est pas une raison pour ignorer la Constitution canadienne, du moins son préambule, qui affirme que le Canada a été fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit. Cela explique pourquoi la religion de « l'autre », peu importe comment elle se manifeste, fait ironiquement l'affaire des tenants de la laïcité ouverte. Cette tolérance affichée à l'égard de la religion de « l'autre » n'est pas désintéressée. En réalité, c'est pour leur propre religion qu'ils désirent préserver des privilèges.

« Tu veux dire qu'on se sert des femmes musulmanes voilées ? » J'ai la forte impression que ces femmes ignorent qu'elles sont l'objet d'une instrumentalisation politique. Elles ignorent qu'on se sert d'elles pour des intérêts qui n'ont rien à voir avec leur liberté religieuse. Elles ignorent à quel point, une telle loi radicaliserait davantage l'opinion publique non seulement sur elles, mais aussi sur l'islam et les musulmans. Elles ignorent aussi que ce projet de loi confirme leur statut de bouc émissaire des contradictions de toute

une société. Surtout, elles ignorent qu'un État laïque a beaucoup plus de respect pour elles.

« Comment sais-tu qu'elles ignorent tout ça ? » Parce que je n'en ai vu ni entendu aucune manifester contre ce projet de loi. Bien au contraire, certaines se sont montrées contentes de ne pas être obligées de porter des perruques avant d'être engagées dans la fonction publique !

« Et qu'est-ce que je peux faire, moi, dans tout ça ? » Tu pourrais peut-être aller à la commission parlementaire qui précédera l'adoption de la loi. Et tu verras toi-même ce que tu auras à leur dire.

« D'accord, j'irais avec mon niqab transparent. Mais je ne dirai rien ! »

4. La Charte : le bal de récupération

Nous sommes le samedi 14 septembre 2013. Il est 22 heures. J'allume la télé pour écouter les nouvelles. Le premier reportage couvre la grande manifestation organisée par le Collectif québécois contre l'islamophobie. À la fin du reportage, je me suis dit simplement que cette manifestation (10 000 personnes d'après les médias, 50 000 d'après les organisateurs) est une grande entreprise de récupération.

Le bal de récupération autour de la Charte des valeurs vient de connaître son apothéose.

Tout laisse croire dans ce reportage qu'il ne s'agit pas d'un simple rassemblement contre les incohérences d'une charte, mais la manifestation d'un islam politique dans toute sa splendeur, pour ne pas dire toute son arrogance. Une première à Montréal et au Québec. On croirait par moments que ces images proviennent de la capitale de l'islamisme, Londres, là où existe la plus grande concentration d'islamistes militants au monde. Là aussi où le multiculturalisme fait des ravages.

Dans le débat qui domine le Québec depuis quelques semaines, les perceptions des choses jouent un rôle plus important que la réalité des choses. Ils sont sûrement minoritaires, les militants de l'islam politique au Québec, je ne discute pas de leur existence, mais dans ces images, ils donnent l'impression de représenter une force politique importante. Regardez et écoutez le ton d'un des organisateurs :

Quand on connaît l'impact de certaines images dans la psyché collective, on peut s'inquiéter de l'influence d'un reportage, à l'heure de grande écoute. Quand le moment viendra pour un employeur québécois d'examiner une demande d'emploi venue d'un Mohamed, un Rachid ou un Karim, qui peut garantir que le souvenir de ces images ne viendrait pas peser sur la décision à prendre?

Si le taux de chômage des Maghrébins au Québec est trois fois plus élevé que la moyenne nationale, il faut remettre en question toutes les causes. Si les premières victimes des islamistes sont d'abord des musulmans, la manif du 14 septembre risque de ne pas améliorer une situation déjà très inquiétante.

Les islamistes wahabistes partagent une part de responsabilité dans le sentiment de peur qui règne au sujet de l'islam et des musulmans. L'islamophobie est un terrain sur lequel ils savent bien danser. Ils n'hésitent pas à faire le premier pas à la première occasion. Des considérations politiques étranges et étrangères guident leurs pas. Dénoncer la Charte des valeurs s'inscrit dans une guerre mondiale qu'ils mènent contre la modernité. Pour eux, le débat actuel est un beau prétexte pour faire acte de présence.

Le monstre islamiste a été fabriqué de toutes pièces par certaines démocraties occidentales pour servir leurs intérêts. Aujourd'hui, le monstre vole de ses propres ailes. Il n'a plus besoin d'être téléguidé. Dès qu'on lui en donne l'occasion, il marque son territoire à coup de manifestations. À coup de récupérations!

Beaucoup de Maghrébins du Québec sont contre la Charte des valeurs du PQ. Qu'on soit d'accord ou pas avec leurs arguments, c'est leur droit le plus légitime de l'exprimer dans le cadre d'une manifestation. Celle du 14 septembre a récupéré leur expression pour donner à l'islam politique un droit de cité au cœur de la cité.

Autant dans les slogans, dans les discours que par cette concentration extraordinaire de signes religieux islamistes, en pleine ville, c'est un islam conquérant dont on a fait la démonstration dans cette manifestation. Cela va conforter tous les préjugés liés à l'islam, qui habitent déjà une partie de la population, particulièrement dans les «Hérouxville» du Québec. Tous les musulmans du Québec, qu'ils

soient pour ou contre la charte, qui ne partagent pas le caractère extrémiste de cette manifestation, devraient à mon avis s'en dissocier publiquement. C'est le rôle des médias de rapporter leurs positions.

Cela dit, la responsabilité du dérapage que représente cette manifestation revient en premier lieu aux décideurs politiques qui ont laissé, trop longtemps, cultiver le vide autour des accommodements religieux. Le PQ a suscité de l'espoir avec sa promesse d'une charte de la laïcité. En choisissant comme slogan « Parce que nos valeurs, on y croit », le gouvernement est entré, lui-même, dans la danse pour faire partie du grand bal de récupération.

D'un besoin réel de laïcité, le PQ a fait la grave erreur de nous présenter une charte de l'identité, jugeant qu'elle serait plus payante électoralement. Dans les circonstances, la récupération des vulnérabilités identitaires des Québécois est malvenue, pour ne pas dire, immorale. Pour l'instant, par son incohérence et son double langage, la charte du PQ divise au lieu de rassembler.

D'autres danses figurent dans le bal de récupération. Chacun y va de son pas et profite de la grande piste ouverte à tous : les partis fédéraux ont trouvé dans la charte une autre occasion pour promouvoir leur fédéralisme. Le Nouveau parti démocratique menace de participer à toute contestation judiciaire contre la charte. Comme une marchandise, le « vote ethnique » se vend et s'achète sans état d'âme. Aux plus offrants.

Aussi longtemps que la question nationale au Québec n'est pas résolue, les débats sur des dossiers aussi importants que la protection de la langue ou la place de la religion dans nos institutions seront otages des partisaneries souverainistes et fédéralistes.

À entendre les chantres du fédéralisme réagir à l'énoncé de la charte se portant à la défense des « pauvres immigrants », j'ai imaginé Gérard Godin se retourner dans sa tombe. Les signes du dérapage rejaillissent déjà sur la toile, comme lors de la fameuse Commission sur les accommodements.

J'ai noté celui-là en particulier : « Les ennemis des Québécois ordinaires déploient tellement d'énergie contre le PQ que je pense que ce parti, que je critique tant, va avoir mon vote la prochaine fois... » Par ailleurs, je suis très mal à l'aise devant ceux qui voient dans cette charte la meilleure occasion pour se sentir victimes

d'ostracisme, de racisme et de toutes les discriminations du monde.

Si la charte du PQ brille par ses incohérences, dans le débat qu'elle suscite, la rationalité brille par son absence, surtout aux heures de grande écoute.

Certains intellos de droite qui sévissent sur le site *Vigile* n'hésitent plus à cracher leur racisme ouvertement et sans complexe en réclamant «l'immigration des immigrants».

Pour ne pas être associés aux intellos de droite, certains intellos de gauche ont trouvé dans les paradoxes de la charte une occasion pour renouveler leur mépris du gouvernement actuel. Ils persistent et signent leur naïveté, pour ne pas dire leur ignorance, devant les répercussions et les conséquences du port des signes religieux dans l'espace civique. «En quoi ça me dérange un bout de tissu sur la tête?»

Je les invite tous à lire Guy Rocher. Ce grand bâtisseur du Québec moderne et lauréat du prix Condorcet (pour sa contribution à la déconfectionnalisation du système de l'éducation) mérite d'être écouté attentivement.

Sur un ton ironique, Stéphane Laporte, dans son dernier article, invite les Québécois à choisir d'être d'un bord ou de l'autre. Pour ou contre la charte? Comme s'il n'y avait pas d'autres choix, d'autres avenues. Pour l'instant, je ne me sens d'aucun bord. Le bal de récupération idéologique, électoraliste, islamiste, multiculturaliste et féministe que suscite la Charte des valeurs, ne m'inspire qu'une chose: m'adresser de nouveau à la première femme première ministre du Québec pour lui dire ceci :

Madame Marois,

Une manifestation d'appui à votre Charte des valeurs aura lieu dans quelques jours. Je voudrais bien m'y rendre, mais quelques petits détails de votre charte m'en empêchent. J'irais volontiers manifester mon appui à votre charte si vous daignez considérer ma proposition.

Pour la deuxième fois, Madame Marois, je me permets de m'adresser à vous pour vous inviter à entrer dans l'histoire. Rien de moins. Comme je vous l'ai déjà écrit, l'histoire vous ouvre grand sa porte pour la deuxième fois. Apparemment, aucun de

vos conseillers n'a remarqué que l'histoire vous fait signe à nouveau. Je vais oser me permettre d'être votre conseiller pour un moment seulement.

Je vous propose, Madame, de lâcher un coup de fil à monseigneur Gérard Cyprien Lacroix.

Je n'ai pas besoin de vous répéter, ce que vous savez déjà. Le crucifix n'a plus sa place au parlement québécois depuis longtemps. Il doit retourner d'où il est venu, à l'Église. Je me demande d'ailleurs pourquoi l'archevêque du Québec n'a-t-il pas réclamé sa croix. Le silence de l'Église dans ce débat me laisse songeur. Deux prêtres ont pourtant bien signifié à titre individuel leur position en faveur du retrait du crucifix de notre assemblée nationale.

Ça serait tout à l'honneur de l'Église de retirer ce qui reste de ses symboles dans les institutions de l'État. Il est temps que le Québec assume officiellement sa laïcité entamée il y a plus de cinquante ans.

Un demi-siècle après le régime Duplessis, le Québec est mûr pour s'affranchir d'une époque où religion et politique dirigeaient d'une seule main la vie des Québécois. Vous avez vous-même contribué à ce processus de laïcisation avec la déconfectionnalisation du système de l'éducation en 1998. Complétez votre œuvre!

Aujourd'hui, le Québec est plus multiculturel que jamais; une charte de laïcité devrait être le ciment d'un nouveau vivre-ensemble. Je sais, ce terme a été galvaudé, utilisé à tort et à travers, mais il n'y en a pas de meilleur. Vivre ensemble sans peur de l'autre, sans jugement de l'autre, est le plus beau cadeau à offrir aux générations futures. Seule la laïcité est capable d'un tel défi. Une laïcité assumée. Ni ouverte ni fermée, une laïcité digne de son nom.

On ne fait pas une loi avec de bons sentiments, encore moins avec des sentiments de nostalgie. La Charte gagnerait à intégrer l'évolution d'une nation au lieu de se confiner dans un repli qui provoque d'autres replis.

Votre Charte, notre Charte, devrait donner à chaque citoyen du Québec, qu'il soit athée ou croyant, qu'il soit né ici ou ailleurs, la

conviction que la charte de la laïcité ne le vise pas lui plus qu'un autre. Toutes les religions sans distinction devraient être séparées de l'appareil de l'État.

Le retrait du crucifix de l'Assemblée nationale est un geste symbolique fort qui libérera le Parlement national de toute ingérence religieuse, aussi symbolique soit-elle. Je vous invite, Madame Marois, à envoyer un message clair à tous les récupérateurs de cette Charte en la déchargeant (en la débarrassant) de toute dimension partisane.

C'est, à mon avis, un bon début pour mettre fin au bal de récupération.

Page blanche conservée intentionnellement